

N° adhésion : .....

Saison : septembre 20... au 31 juillet 20...

Adhésion annuelle Bordeaux : 30 €

Adhésion ponctuelle Bordeaux : 15 €

Adhésion annuelle hors Bordeaux : 40 €

Adhésion ponctuelle hors Bordeaux : 20 €

Collectivité gratuite Bordeaux

Collectivité rattachée

**cadre réservé à INTERLUDE**

**COORDONNEES DE LA COLLECTIVITE** (merci de remplir ce document en lettres majuscules TRES lisiblement)

**NOM** : .....

**Adresse** : .....

**Code Postal** : ..... **Ville** : .....

**N° de téléphone** : .....

**Email** : .....

**Nom du responsable** : ..... **Tél./Email** : .....

**Type de structure** :  scolaire  ALSH  maison de quartier  centre d'animation  
 centre social  institut spécialisé  EHPAD  hôpital de jour  
 autre : .....

**RÉFÉRENTS (ACCUEIL/LOCATION) :**

**NOM** : ..... **Prénom** : ..... **Fonction** : .....

**NOM** : ..... **Prénom** : ..... **Fonction** : .....

**NOM** : ..... **Prénom** : ..... **Fonction** : .....

**COORDONNEES DU SIEGE SOCIAL** (SI DIFFERENTE)

**NOM** : .....

**Adresse** : .....

**Code Postal** : ..... **Ville** : .....

**N° de téléphone** : .....

**Email** : .....

**Nom du responsable** : ..... **Tél./Email** : .....

**N° SIRET** : .....

**Statut** :  Association  Collectivité territoriale  Organisme privé non associatif  Autre : .....

**Droit à l'image**

Agissant en tant que référent(e) de la collectivité, j'autorise l'association Interlude à la diffusion de photos et/ou vidéos, sur lesquelles figurent une ou plusieurs personnes présentes avec la collectivité ci-dessus sur des supports de communication

papiers (affiches, rapports d'activités,...)

numériques (site internet, Facebook,...)

Fait à Bordeaux, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**Signature** :

**Règlement Général sur la Protection des Données.** Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné uniquement à l'association Interlude pour permettre un suivi de votre adhésion ainsi que de vous envoyer des contenus adaptés à vos centres d'intérêts.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Les données seront effacées en cas d'inactivité prolongée. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : [interlude.direction@gmail.com](mailto:interlude.direction@gmail.com)

## Règlement intérieur COLLECTIVITES

### MODALITES D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION :

#### **Article 1 : S'acquitter de l'adhésion (sauf collectivité gratuite Bordeaux)**

- L'adhésion est obligatoire et valable pour la saison de septembre N à fin juillet N+1.

#### **Article 2 : Lire et signer le présent règlement intérieur**

#### **Article 3 : Réservation des accueils de groupe**

- Les accueils de groupes se réalisent uniquement sur rendez-vous fixé avec l'équipe d'Interlude.
- Un mail de confirmation de votre réservation d'un accueil de groupe vous sera envoyé. **Il devra être confirmé par votre structure par un retour d'email dans les 48 heures.**

#### **Article 4 : Conditions et frais d'annulation :**

##### **Conditions d'annulation :**

En cas d'annulation d'un accueil de groupe réservé, la collectivité s'engage à prévenir l'association dès que possible afin que nous puissions proposer cet accueil à un autre groupe.

##### **Frais d'annulation :**

<b>Annulation</b>	<b>Collectivité</b>	<b>Collectivité gratuite</b>
plus de 7 jours	pas de frais	pas de pénalité
compris entre 1 et 7 jours	<b>l'accueil sera facturé à 50%</b>	<b>1 séance en moins sur l'année.</b>
le jour même	<b>l'accueil sera facturé en totalité</b>	<b>2 séances en moins sur l'année</b>

### MODALITE DES ACCUEILS

#### **Article 5 : Conditions du jeu sur place et rangement**

Lors de l'accueil de groupe, les usagers s'engagent à respecter ce qui suit :

- La ludothèque n'étant pas une structure de garde, **les joueurs restent sous la responsabilité des accompagnateurs.**
- Les accompagnateurs doivent rester en situation d'animation avec le groupe qu'ils accompagnent.
- Pour leur sécurité, les accompagnateurs doivent **veiller à la conformité** du jeu ou jouet **avec l'âge de l'enfant** (par exemple jeux interdits aux moins de 36 mois).
- Respecter le rangement des jeux et jouets et les remettre en place après utilisation.
- Ne pas utiliser les jeux et jouets du service de location pour le jeu sur place.

### MODALITÉS DE LOCATIONS :

#### **Article 6 : Conditions d'accès et de location**

##### **Collectivité :**

- Être inscrit et à jour de son adhésion et de son forfait jeux.
- S'être acquitté d'une caution : le chèque, valable un an, est non encaissé. Néanmoins, en cas de non-restitution d'un ou de plusieurs jeux ou jouets, Interlude se réserve le droit d'encaisser cette caution.

##### **Collectivité et collectivité gratuite Bordeaux :**

- **Uniquement sur rendez-vous avec un ludothécaire.**
- Les objets loués sont sous la responsabilité du loueur et doivent être rendus propres et en bon état. L'association n'est en aucun cas responsable des dommages ou accidents qui pourraient résulter de la mauvaise utilisation des objets loués.

#### **Article 7 : Pénalités de retard, pièces manquantes, ou cassées**

- Afin d'éviter tout litige, la collectivité doit vérifier le jeu/jouet et signaler toute anomalie dans les 24h qui suivent par mail ou téléphone.
- Il est demandé aux collectivités de ne pas réparer le jeu/jouet de leurs propres initiatives.
- Retard : des pénalités par jeu restitué en retard s'appliquent (**prélèvement sur forfait en cours**). En cas de non restitution, le chèque de caution sera encaissé.
- Pièces manquantes, ou cassées : En cas de perte définitive ou de casse, des pénalités spécifiques seront facturées à la collectivité.

#### **Article 8 : Règles de vie**

- Le jeu sur place doit se dérouler dans le respect du matériel, des règles et des personnes. Interlude est un lieu d'accueil collectif ouvert à tous. **Tout comportement physique ou verbal doit être respectueux**
- Les poussettes, les trottinettes et les autres roulants ne sont pas autorisés dans la structure. Un espace est prévu à cet effet.
- Respecter les règles élémentaires d'hygiène : ne pas manger ou boire dans les espaces de jeux, ne pas langer les enfants dans la salle de jeux, veiller à la propreté des enfants pour le confort de tous. Les joueurs malades, fiévreux ou contagieux ne sont pas acceptés à la ludothèque.
- L'association Interlude décline toute responsabilité en cas d'incident ou de vol intervenant dans les locaux et en extérieur

**Article 9 : Toute personne entrant dans nos structures s'engage à se conformer au présent règlement.** Le non-respect de ces règles de vie peut entraîner un renvoi temporaire ou définitif de l'association.

**Article 10: L'équipe de la Ludothèque est chargée de l'application du présent règlement.** Toute modification de celui-ci sera notifiée à la collectivité.

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur dont un exemplaire m'est remis et je m'engage à le respecter et à le transmettre à votre équipe.

Date, nom et signature